



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D10 - Subvention à l'Association Familiale Protestante la Halte du Pinson

**Date de convocation** : ..... 20 septembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** : ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 3

Myriam DEBARGE à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU

**Absents excusés** : ..... 4

Houria LADJAL ; HénocH CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

**Absent** : ..... 1

Patrick BRISSET

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie BREDECHE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## D10 - Subvention à l'Association Familiale Protestante la Halte du pinson

Rapporteur : Mme Jocelyne PELETTE

L'association familiale la Halte du pinson (AFPH) a pour but d'accompagner les aidants familiaux des personnes en situation de handicap en leur offrant des lieux de rencontres et d'échanges et en leur permettant de bénéficier de séjours de répit dans un gîte dont elle assure la gestion.

En partenariat avec l'association Horizon Famille Handicap 17 et Cinévals, l'AFPH souhaite mettre en œuvre un projet Ciné Relax. Il s'agit d'organiser des projections cinématographiques pour tous, porteurs de handicap ou non, conçues pour permettre l'inclusion de personnes dont le handicap entraîne des comportements atypiques.

L'AFPH sollicite le soutien financier de la Ville de Saint-Jean-d'Angély à hauteur de 100 € afin de contribuer à la pérennisation de cette action, notamment via l'intégration du réseau national Culture Relax.

Il est proposé au Conseil municipal de voter une subvention de 100 € à l'AFPH.

Le Conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.